

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze en suite de la convocation faite le 8 novembre 2019.

DÉCISIONS

1°/ REHABILITATION LOGEMENT 2 RUE DES ECOLES

A°/ CHOIX MISSION SPS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération du 19/09/2019 validant la mission de maîtrise d'œuvre à SOLIHA pour un montant HT de 8500€ soit 10200€TTC et l'autorisation d'effectuer les demandes de subventions.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, qu'il est obligatoire de faire appel à des contrôleurs techniques pour toute opération de rénovation de bâtiment. Il convient donc de désigner un coordonnateur en charge de la mission SPS (sécurité et de protection de la santé).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la mission sécurité et protection de la santé (SPS) à la société Projectio de Lorient pour un montant de 1200.00 € HT soit 1440.00 € TTC,

B°/ PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Les travaux de rénovation du logement sont estimés à 108052.83€ HT (118858.11€ TTC), dont 30402.50€ HT (33442.75€ TTC) de panneaux photovoltaïques.

Suite à l'étude réalisée par le conseiller en énergie partagé de Pontivy Communauté : le scénario réalisable est celui de Vente totale de l'électricité avec une installation de 16.64 kWc

Une installation de 16.64 kWc correspond à 88.40 m² de panneaux en toiture (52 panneaux), soit une valorisation maximale de l'espace disponible, économiquement équilibrée sur 15 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à valider le lot panneaux photovoltaïques avec vente totale d'électricité sur une installation de 16.64 kWc.

2°/ REHABILITATION DES ABAT-SONS EGLISE PAROISSIALE

Monsieur le maire informe l'assemblée des prochains travaux prévus dans l'église paroissiale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider le devis de travaux électriques de l'entreprise EA2I pour un montant de 810.00€ HT soit 972.00 TTC.

- **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise Art Bois Concept pour un montant de 6225.37€ HT soit 7470.44€ TTC concernant la restauration des abat-sons.

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise Le Priellec-Tanguy pour un montant de 3804.31€ HT soit 4565.17€ TTC concernant les moyens de levage en collaboration avec l'entreprise Art Bois Concept.

3°/ INDEMNITE 2019 AU TRESORIER PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'indemnité de conseil 2019 s'élève à 495.42 EUROS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide: de ne plus verser d'indemnité notamment au vu du contexte économique difficile qui oblige à maîtriser les dépenses publiques.

4°/ QUESTIONS DIVERSES : Néant

INFORMATIONS

1°/ INAUGURATION DES TRAVAUX DE QUELVEN

Rappel : L'inauguration de l'aménagement de Quelven aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 10H30.

2°/ DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT

Les membres du conseil municipal sont invités à la cérémonie de départ à la retraite d'un agent, le jeudi 28 novembre 2019 à 18H30 dans la salle des mariages.

3°/ TRANSPORT A LA DEMANDE - EVOLUTION

À partir du 1^{er} janvier 2020, le transport à la demande sera disponible **du lundi au samedi, sur réservation**. Ce service fonctionne en porte à point et permet trois allers retours par jour (2 € le trajet).

Pour réserver votre transport à la demande : 02.97.01.55.34, au plus tard la veille de votre départ, avant 17H.

4°/ COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire présente le compte rendu du dernier conseil d'école en date du 05/11/2019.

- Effectifs prévus à la rentrée 2019 : 81 élèves dont 20 TPS-PS-MS, 18 GS-CP-CE1, 22 CE1-CE2 et 21 CM1-CM2.

- Vote pour les élections des parents d'élèves exclusivement par correspondance.

- Les projets :

1- « En s'inspirant du sculpteur... initiation au spectacle vivant ».

2- Classe de neige du 19 au 25 janvier 2019 à Super-Besse dans le Massif Central.

3- Les visites à la médiathèque – travail sur prix des Incorruptibles et rencontre avec l'artiste Zaü, pour les CM2 le 21/11/2019.

4- Randonnée : décoration du chemin de randonnée sur le thème des oiseaux.

5- Le journal, publié toutes les semaines par les classes de CM.

5°/ Point Budget 2019

L'adjointe en charge des finances, fait le point sur le budget 2019 arrêté au 06/11/2019.

Budget 2019 – Dépenses de fonctionnement :

Prévues : 985735.84€ Réalisées : 642733.35€ soit 65.20%

Budget 2019 – Recettes de fonctionnement :

Prévues : 985735.84€ Réalisées : 660 151.95€ soit 66.97%

Budget 2019 – Dépenses d'investissement :

Prévues : 1 459 631.09€ Réalisées : 607 379.17€ soit 41.61 %

Budget 2019 – Dépenses d'investissement :

Prévues : 1 459 631.09€ Réalisées : 698 408.31€ soit 47.85 %

6°/ PLANNING FIN D'ANNEE

- Goûter de Noël à la MAPA le vendredi 6 décembre 2019 à 15H30
- Les vœux du Maire se dérouleront un vendredi 10 janvier 2019 à 18h30 à la Ruche.

7°/ QUESTIONS DIVERSES : néant

Prochain conseil municipal le jeudi 12 décembre 2019.